

Où il est question de la création de la Fédération suisse d'élevage chevalin il y a 50 ans

# Un demi-siècle d'histoire mouvementée de l'élevage chevalin

**L**e 17 mai 1963, la Fédération suisse d'élevage chevalin, résultant de la fusion des trois races reconnues par la Confédération, à savoir les franches-montagnes, les demi-sang et les haflinger, était créée. Bien des choses ont été faites au cours de ces 50 années en matière d'amélioration de la qualité et de la compétitivité de l'élevage chevalin indigène. Cependant bien des choses ont également « foiré » du fait de l'obstination égoïste mise à défendre les intérêts particuliers. Dans cette année du jubilé, les nuages noirs voilent tant la rétrospective que – et surtout – les perspectives de l'élevage chevalin indigène – une histoire mouvementée.

Lorsque ce 17 mai 1963, la Fédération suisse d'élevage chevalin FSEC (aujourd'hui Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin FSEC) était créée, l'élevage chevalin indigène était encore très largement dans les mains de la Confédération. Les trois races franches-montagnes, haflinger et demi-sang étaient reconnues par la Confédération et subventionnées par les fonds publics. La création d'une association faïtière a été rendue nécessaire suite à l'introduction d'une nouvelle ordonnance sur l'élevage chevalin devant être mise sur pied

avec l'aide de cette organisation des éleveurs de chevaux. Lors de l'année de la fondation, il existait en Suisse 89 coopératives d'élevage chevalin avec un total de 12 049 animaux inscrits dans le registre d'élevage. Le premier président de l'association faïtière était Georges Luterbacher, de Prêles (1963–1965), et l'ingénieur agronome Samuel Kipfer fut désigné au poste de directeur par la direction bernoise de l'agriculture. 21 membres de toutes les régions faisaient partie du comité, et 78 des 89 coopératives d'élevage chevalin rejoignaient alors

« Et c'était également une grande chance d'une part de pouvoir réunir les forces et d'autre part de gagner en efficience. »

Rudolf Schatzmann:

cette association. Le catalogue des tâches incombant à cette nouvelle association faïtière se composait en résumé de mesures destinées à coordonner, à soutenir et à promouvoir l'élevage chevalin suisse. Cette association était appelée à devenir l'interlocuteur de la Confédération et donc également à défendre les intérêts des milieux de l'élevage. Il s'agissait globalement de donner à l'élevage chevalin indigène une nouvelle orientation (à savoir passer du cheval de travail pour l'agriculture et l'armée au cheval d'équitation pour le sport et les loisirs). Toute une série de mesures inscrites dans ce catalogue des tâches ont ensuite été développées pour devenir les piliers de la promotion de la qualité et de la commercialisation (par exemple les tests en terrain, la Promotion CH, les championnats suisse des chevaux de sport CH, etc.). L'importance de la commercialisation, resp. de la promotion de l'image des produits de l'élevage indigène avait été reconnue et cette prise de conscience s'était répercutée tant dans les tâches actuelles que par exemple dans l'organisation de la présence du cheval suisse à l'EXPO de Lausanne en 1964 ou, dans des mesures à long terme et des primes directes en guise d'incitation pour l'utilisation de chevaux indigènes dans les épreuves d'élevage et dans le sport.

## Situation initiale difficile

La situation initiale était alors très difficile pour l'élevage chevalin suisse. Le nombre des chevaux de rente diminuait constam-



Samuel Kipfer lors du marquage d'un poulain choisi.

Photos: EolisaBeth Weiland

ment, et malgré diverses initiatives de commercialisation, impossible de contrer cette tendance qui devait perdurer jusque dans les années 70. Ainsi, entre 1960 et 1970, le nombre des juments de la race Franches-Montagnes recensées diminuait de moitié pour passer de 6271 à 3233. Bien des éleveurs de franchises-montagnes abandonnaient ou renonçaient à élever leurs poulains sevrés. D'autres se tournaient vers l'élevage des demi-sang, avec, à la clé un accroissement du peuplement de juments demi-sang recensées qui ont alors passé de 567 à 1875. Le chef du Département fédéral de l'économie décidait, en 1969, de mettre sur pied un groupe de travail pour analyser les problèmes de l'élevage et de l'utilisation commerciale du cheval. L'exigence primaire de cette analyse intitulée « Rapport Degen », en référence à son président, s'est appelée par la suite « Elever en fonction du marché ». Ce n'est que rétrospectivement qu'on reconnaît la portée que cette déclaration-clé a représenté pour les éleveurs, mais également pour la politique globale d'élevage: élever en fonction du marché ne signifiait pas se borner à assurer la réorientation du cheval de rente au cheval d'équitation pour le sport et les loisirs. Il s'agissait bien plutôt de trouver des moyens et des solutions pour proposer sur le marché des chevaux dont la qualité devait s'orienter sur les exigences des pays environnants pratiquant un élevage très pointu. Néanmoins, il serait faux de penser que l'élevage chevalin indigène n'avait jusqu'alors pas reconnu cet enseignement. Déjà dans les années 50 et au début des années 60, des étalons d'élevage des meilleurs lignages avaient été importés par le haras national d'Avenches, étalons dont les noms restent présents jusqu'à ce jour dans l'élevage des chevaux de sport CH, comme par exemple les demi-sang Rince l'Œil, Chevalier, Ping Foot, Ori-mate du Mesnil, l'Anglo-normand Jaz Royal, les fils d'Ibrahim Ivoire, Il s'en va, Que d'Espoir. Le problème résidait dans le manque de juments appropriées et en partie dans le manque de prise de conscience des éleveurs qui refusaient de reconnaître l'importance des juments et l'urgence consistant à accorder aux juments une plus grande attention. Cela dit, et malgré toutes les mesures de soutien, l'acquisition de bonnes juments provenant de l'étranger dépassait les possibilités financières de bien des éleveurs.

Malgré d'énormes efforts également dans le domaine de la commercialisation, la mise en place de l'élevage des demi-sang progressait avec peine durant les années 70 et il semblait très difficile d'améliorer l'image du cheval de sport CH. Il en allait tout autrement des franchises-montagnes dont l'amélioration portait ses fruits et qui provoquait également un intérêt international. La sur-



*Que d'Espoir, l'un des étalons de pointe importés déjà très tôt.*

taxe douanière de la CE, qui avait cependant été amortie par des subventions à l'exportation, représentait un obstacle. Petite remarque à ce sujet: Aujourd'hui, tous les efforts de l'élevage pour atténuer un tant soit peu le préjudice frappant l'exportation dans la CE par rapport à l'importation, restent sans effet.

### **Le temps du changement profond et de la reconstruction**

Bien que le nombre des chevaux de rente en Suisse n'ait augmenté qu'à partir de 1987, l'augmentation dès 1979 des groupes d'élevage produisait pour la première fois une hausse de la population globale des chevaux. Durant les années 1965 à 1975, la FSEC était dirigée par Fritz Hebeisen. Déjà au cours de la deuxième année de son mandat, 87 coopératives étaient affiliées à l'association faîtière. Durant sa présidence, diverses mesures ont été mises sur pied, comme par exemple des ventes aux enchères publiques de chevaux entre trois et sept ans, des épreuves d'aptitude, des primes pour détenteurs de chevaux aptes au service, des épreuves combinées (dressage/saut). Dès mai 1970, la direction de l'association était assurée à plein temps y compris le herd-book de la section élevage chevalin d'Avenches. En 1971, la Confédération exigeait l'introduction d'une reconnaissance centralisée également pour les étalons demi-sang. Durant la durée du mandat de Fritz Hebeisen, on relève également l'abolition de la cavalerie, l'organisation de la première finale suisse à Aarau et la créa-

tion de la Société des amis du cheval suisse. Entre 1975 et 1979, le Dr Hans Reinhard, Aarau, a présidé la FSEC. Durant cette période, on note la révision de l'ordonnance relative à l'élevage chevalin suisse et la diminution de 43 % des colonnes de train de l'armée. L'organe d'information de l'association « l'éleveur suisse » voyait le jour. Et lorsqu'au cours de la deuxième partie des années 70 des « journées du cheval suisse » étaient pour la première fois organisées à Berne, le demi-sang suisse s'était globalement amélioré, sachant néanmoins qu'encore près d'un tiers des juments poulinières ne répondaient pas aux exigences. Il était donc urgent de procéder à des sélections encore plus sévères au niveau de l'extérieur et des allures et la saisie des performances sportives des animaux d'élevage s'avérait dès lors nécessaire. En 1979, Gaston Blondel, de Crissier, endossait la présidence. Durant son mandat, la nouvelle ordonnance relative à l'élevage chevalin entrainait en vigueur avec un examen de formation (avec primes). Et lorsqu'en 1983, les primes à l'exportation pour chevaux suisses citées plus haut étaient introduites par la Confédération, l'association faîtière comptait 88 coopératives avec 13 745 animaux inscrits. Le Dr Pierre-André Poncet était désigné en 1986 pour succéder à Hektor Leuenberger comme directeur du haras. 1984 fut également l'année de création de la Promotion CH, ne comprenant tout d'abord que le saut, pour inclure une année plus tard le dressage, le military et l'attelage. Et la première finale à Avenches (1985) avait égale-

ment vu le jour durant le mandat de Gaston Blondel. Entre 1987 et 1994, on note de nombreux changements de présidents (Willi Hartmann, Schinznach, 87-89, Bernard Odiet, Pleigne, novembre 89 jusqu'à l'AD 1990, Franz Nadig de 1990 à 1994). Durant cette même période, la direction a été reprise par Rudolf Schatzmann et on note l'aménagement d'un secrétariat d'élevage pour les tâches légales comme la coordination de la collaboration secrétariat/section élevage chevalin du haras/Office fédéral de l'agriculture, la coordination et la planification de l'organisation des nouvelles épreuves d'élevage, un poste d'information pour les questions d'élevage, le développement du programme d'élevage, le développement du herd-book. Le secrétariat de la FSEC devait cependant dans un premier temps rester à Berne et il s'occupait des finances, de la commercialisation et de l'administration. En 1994, Heinz Schwab, Ruchwil, devenait président, et la décision était prise de reprendre le secrétariat du herd-book à Avenches.

#### Une véritable chance – malheureusement gaspillée

Il s'en est suivi une période très mouvementée et particulièrement intense au niveau travail puisqu'il s'agissait de restructurer la fédération en tant qu'organisation faitière de toutes les races équinées élevées en Suisse. En 1996 et dans le cadre d'une révision de la loi agraire, la Confédération remettait la direction des organisations d'élevage chevalin. Et si le soutien financier par les pouvoirs publics (Confédération et cantons) était en partie encore assuré, les organisations d'élevage se voyaient attribuer la responsabilité de certaines tâches. Simultanément, les associations des races demi-sang, franchises-montagnes et haflinger voyaient le jour. En 1997, de nouveaux statuts entraient en vigueur et la Fédération suisse d'élevage chevalin devenait la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin FSEC. Celle-ci était destinée à devenir le centre de prestations de service des organisations de races désormais indépendantes



Première présentation de juments poulinières à Avenches.

et à assurer la gestion du herd-book des trois races soutenues par la Confédération. A partir du 1<sup>er</sup> novembre, la fédération élisait domicile à Avenches et le secrétariat et le secrétariat d'élevage (également le herd-book) étaient réunis. «Ce fut une période très intense», se souvient l'ancien directeur Rudolf Schatzmann. «Et c'était également une grande chance d'une part de pouvoir réunir les forces et d'autre part de gagner en efficacité.» Lorsqu'au printemps 2000, Rudolf Schatzmann a remis la direction à Nicolas Isenschmid pour entrer au service de la Fédération Suisse des Sports Equestres, des contrats de prestations de service étaient déjà signés avec les associations de races, contrats qui, comme on l'a constaté très vite, ne tenaient pas la route. On avait également tenu compte de l'interaction entre l'élevage et le sport au niveau de la communication puisqu'en 1999 et pour la

première fois paraissait un «Bulletin» remanié au niveau du contenu et des dates de publications et édité en collaboration avec la fédération sportive. Au cours de la même année, la FSEC, une fédération de coopératives, était transformée en société dont la présidence était assurée par Hansruedi Wüthrich, Zunzgen.

Ce qui suit peut être inscrit dans le chapitre «gaspillage d'une véritable chance», sachant néanmoins que ce n'était pas le fait de la FSEC. Cela amènerait beaucoup trop loin que de vouloir décrire en détails les événements des années suivantes jusqu'en 2004. Après la conception coûteuse des contrats remaniés par une commission de structure de la FSEC en 2002, on pensait que le projet pourrait tout de même réussir puisque lesdits contrats avaient été signés et mis en vigueur au moins pour la période 2003/2004. Que nenni! Voici à ce sujet une citation issue du rapport annuel 2003 de Hansjakob Leuenberger, Staffelbach, le nouveau président élu par l'assemblée des délégués en 2003: «Les contrats de prestations négociés ne sont pas parvenus à résoudre tous les problèmes. En particulier, au cours du premier trimestre, l'enregistrement du temps (répartition des coûts sur les races) a été pratiquement ingérable. Des mandats peu clairs et leurs décomptes avaient déjà donné lieu à des discussions au cours des dernières années, et cela ne s'est pas amélioré. Les contrats de collaboration des trois associations de races des demi-sang (devenue entre-temps la Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH), de

**« Au même titre, il ne faudrait pas reconnaître en Suisse des deuxièmes organisations tenant des registres et ne verser des subventions que lorsqu'un seul herd-book commun pour la même race est tenu. »**

Revendication FSEC

l'Association suisse des haflinger et de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes, ont donc été résiliés pour la fin de 2004. De nouvelles négociations sont prévues au milieu de cette année. Selon moi, les résiliations des contrats ont eu lieu de façon prématurée.» En résumé on peut, on doit citer cette constatation du rapport annuel: «Au cours de l'année 2003, les associations de races utilisant nos prestations de service ont accéléré leur processus d'autonomie. Les souhaits et les besoins des associations de races ont massivement augmenté. La FSEC se voit de plus en plus confrontée à des processus toujours plus difficiles à coordonner sans la conscience des coûts qui en découlent. La solidarité entre les associations de races continue à diminuer et de nombreux responsables ne sont plus disposés à faire front commun avec la FSEC et elles le communiquent jusque dans leur base.»

Il ne sert à rien de vouloir ici mettre rétrospectivement les coupables principaux au pilori. En constatant que pour certains acteurs de l'élevage chevalin et également pour beaucoup trop d'éleveurs, le temps n'était pas encore venu de distinguer la véritable chance que représentait une stratégie commune et qu'ils préféreraient soigner leur esprit de clocher, on résume parfaitement la situation. Or, cela devait avoir des conséquences amères, comme la situation actuelle de l'élevage chevalin le révèle. Quoi qu'il en soit, en octobre 2004, il était clair que les associations de races ne renouvelleraient pas les contrats de prestations avec la FSEC, et en décembre de la même année, le secrétariat de la fédération faïtière à Avenches fermait. Le herd-book a été remis aux fédérations FECH (chevaux de sport CH) et FSFM (franches-montagnes).

## Nouvelle orientation

Désormais, la FSEC amputée de ses compétences en tant que prestataire de service dans le domaine opérationnel, devait se concentrer sur la tâche clé qui lui restait: à savoir représenter les intérêts de l'élevage chevalin suisse. D'un secrétariat professionnel, on passait à un secrétariat tenu de façon bénévole, domicilié à Staffelbach. Pas facile dans un temps si court. Ce fut une tâche épuisante et ingrate sachant qu'il fallait de plus se débarrasser d'anciens fardeaux importants sur lesquels nous ne reviendrons pas ici. En mars 2006, l'assemblée des délégués adoptait de nouveaux statuts et en septembre de la même année, un nouveau concept directeur et la politique de la fédération faïtière étaient adoptés lors d'une conférence des présidents. Voici une citation du compte-rendu officiel de l'AD 2006: «De façon très symbolique, le premier beau jour du printemps a sonné l'avènement d'une nouvelle ère pour la fédéra-

tion faïtière. Lors de l'apéritif, le comité de la FSEC, les délégués et les invités ont levé leur verre pour l'objectif commun, un élevage chevalin suisse unifié.» Or, lors de l'assemblée des délégués 2007, on notait déjà un coup d'éclat puisque la plus grande association de races, la Fédération du cheval de la race des Franches-Montagnes, était exclue de la fédération faïtière pour «manque de solidarité avec les autres élevages chevalins et la filière du cheval ainsi que pour ne pas avoir reconnu ses fautes (rapport annuel). Avec l'affiliation de la Communauté suisse d'intérêts des amis des ânes et de la coopérative d'élevage chevalin d'Argovie comme membres extraordinaires au cours du deuxième semestre, la FSEC s'engageait à représenter non seulement les intérêts des amis des ânes, mais également ceux «d'éleveurs de chevaux Franches-Montagnes».

## Une lutte constante...

Le comité réduit et le secrétariat s'attaquaient avec élan à ses diverses tâches. La première pierre pour l'organisation future et régulière de séminaires de formation continue avait été posée et la collaboration active au sein de groupes politiques et d'experts les plus divers a été instaurée et entretenue. Et parmi bien des choses dignes d'attention, il convient de relever en 2007 la prise de position de la FSEC dans le cadre de l'audition de l'Office fédéral de l'agriculture sur le premier paquet d'ordonnances relatives à la politique agricole 2011. Le seuil des contributions figurant dans la nouvelle ordonnance sur l'élevage (les organisations d'élevage qui devraient percevoir une contribution inférieure à 30 000 francs ne la percevront plus) a été rejeté par la FSEC comme «un instrument mauvais et malheureux». Par contre, la fédération faïtière a approuvé et demandé «des contrôles améliorés et approfondis tant pour les procédures d'homologation que pour l'application». Selon le rapport annuel, la fédération a voulu montrer que «même des organisations d'élevage relativement petites en Suisse peuvent absolument accomplir un travail professionnel et qu'elles bénéficient de plus d'excellentes connexions au niveau international (estimation des valeurs d'élevage) et que ce n'est pas la quantité, mais la qualité du travail qui doit servir de référence pour les subventions». A quoi il faut ajouter une autre exigence remarquée de la FSEC: «Au même titre, il ne faudrait pas reconnaître en Suisse des deuxième organisations avec registre et ne verser des subventions que lorsqu'un seul herd-book commun pour la même race est tenu.» Enfin, la FSEC a également exigé une séparation claire entre l'enregistrement de chevaux d'élevage et de rente et la commercialisation de viande de poulain dans le cadre du versement de

## L'AD de la FSEC à Berne

### Poursuivre le combat

Lors de l'assemblée ordinaire des délégués de la FSEC le 4 mai à Berne, le président Hansjakob Leuenberger a incité les éleveurs de chevaux et leurs organisations à réunir leurs forces et à «se tirer soi-même par les cheveux pour sortir de la boue», après la réduction des contributions des pouvoirs publics s'ajoutant aux conditions difficiles du marché. Une présence assurée et le fait de cibler une haute qualité sont indispensables.

Dans son rapport annuel, Leuenberger a cité les nombreux fronts sur lesquels la FSEC s'est engagée en faveur de l'élevage chevalin et de la détention des chevaux en plus de son engagement en rapport avec la révision totale de l'Ordonnance sur l'élevage, soit la révision de la loi sur les épizooties et l'ordonnance sur la BDTA, l'ordonnance sur la protection des animaux, le référendum sur la loi révisée sur les épizooties, l'aménagement du territoire.

Les séminaires de formation continue de la FSEC sont une tradition. Et le thème de la manifestation qui se déroulera le 22 novembre de cette année est d'une actualité brûlante: «Perspectives d'avenir pour la détention des chevaux et l'élevage chevalin en Suisse.»

La Fédération bernoise d'élevage chevalin avec ses 19 sociétés d'élevage a été admise en tant que membre extraordinaire, alors que le membre ordinaire Suisse Trot s'est retiré.

Le chef des finances démissionnaire Rudolf Laubacher, qui a accompli d'énormes choses particulièrement durant les temps difficiles de la restructuration de la fédération, été nommé membre d'honneur. Désormais Irene Bonomo, membre du comité, sera en charge des finances.

Il était bien évident que lors de l'AD de la FSEC, la création de la Fédération suisse d'élevage il y a 50 ans et son histoire ait été un des thèmes-phares. Dans une forme très concise mais cependant passionnante, l'histoire mouvementée de la FSEC a été présentée, voire rappelée aux délégués. Et elle donne de nombreuses informations en rapport avec la situation actuelle de l'élevage chevalin suisse (cf. l'article ci-contre). HIS.

contributions pour les poulains. Or, il n'a pas été tenu compte de toutes ces réflexions et propositions de la FSEC et d'autres organisations de soutien dans la nouvelle ordonnance sur l'élevage entrée en vigueur dès 2008. Dans son rapport annuel 2008, la

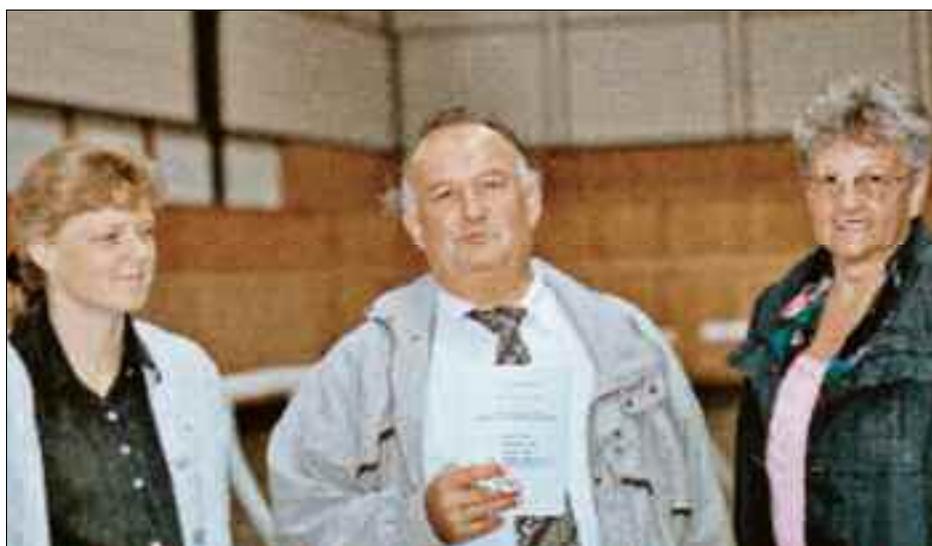
FSEC souligne une fois de plus que la création de doubles herd-books n'est pas utile pour l'élevage chevalin en Suisse et qu'il ne crée que des perdants. On peut y lire en toutes lettres: «L'objectif doit continuer à tendre à un élevage unifié et à une présence commune. Pour cela, nous apportons volontiers notre contribution et nous continuons à nous engager.»

Or, si cela a été fait et continue à se faire de multiples manières, il n'a pas été possible d'éviter que très peu de temps après, au début de 2010, une deuxième fédération d'élevage de demi-sang soit homologuée par l'Office fédéral.

On a également enregistré des succès. Ainsi, et grâce à la réunion des forces de diverses organisations et de leurs représentants politiques et à la coordination de leur intervention, la fermeture du haras national et la suppression totale des contributions à l'élevage chevalin prévues dans le programme de mesures d'économie PCO 2012/2013 ont pu être évitées. Dans son rapport annuel, le président Hansjakob Leuenberger a cependant clairement souligné que «rétrospectivement nous pouvons nous réjouir du fait que cet énorme engagement ait porté ses fruits, mais nous devons également constater que nous sommes arrivés aux limites du bénévolat et que nos moyens financiers limités ne nous laissent pratiquement pas de marge de manœuvre». Au vu des activités variées également en rapport avec d'autres questions concernant le cheval et son élevage comme l'aménagement du territoire, l'import/export, les aspects vétérinaires, etc., la revendication du président de la FSEC en faveur de structures plus perméables sous un toit largement étayé avec, à la clé, une interconnexion politique efficace, est facile à comprendre.

### ... contre les moulins à vent ?

L'espoir que le détournement réussi de la «castration» politique de l'élevage chevalin suisse permette de respirer un peu s'est cependant avéré trompeur. En 2012, il a fallu à nouveau se mobiliser à fond, cette fois contre les exigences de l'Office fédéral de l'agriculture qui, dans le cadre d'une révision totale de l'ordonnance sur l'élevage, voulait biffer les contributions pour les épreuves de performance et rehausser le seuil de contribution à Fr. 50 000.-. Et la bataille a été perdue. Commentaire du président FSEC dans son rapport annuel 2012: «Selon nous, la consultation lancée par l'Office fédéral n'était qu'une formalité et la coupe de Fr. 450 000.- dans les contributions destinées à l'élevage était une chose décidée d'avance.» Seul «succès», le délai transitoire d'une année (entrée en vigueur en 2014) qui a pu être négocié. Les victimes principales sont la Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH, dont la poursuite



Trois «bonnes âmes» de l'élevage chevalin suisse: (depuis la gauche) Anja Lüth, Rudolf Schatzmann et Elisabeth Kohli.

conséquence de sa politique de promotion de la qualité du cheval de sport CH jadis tant décrié a permis à la fédération de se retrouver dans le groupe de pointe des 17 meilleurs organisations d'élevage, ainsi que la Fédération d'élevage des haflinger, l'Association suisse du cheval islandais, la Fédération suisse des courses de chevaux ainsi qu'éventuellement également la Fédération suisse des poneys et petits chevaux qui tomberont dans les mailles du nouveau seuil de contributions. Et ce dans une situation de concurrence massivement accentuée sur le marché des chevaux suite aux conditions économiques. Cette grande déception de l'élevage suisse n'était pas encore digérée et la portée des conséquences en résultant n'était pas encore perçue qu'il a fallu à nouveau décréter la «mobilisation générale» pour lutter contre des efforts d'économies proposées par le Conseil fédéral sur le dos de l'élevage chevalin. Après la proposition de renvoi de la commission des finances du Conseil national, sur laquelle le conseil devra se prononcer lors de la session d'été, les chambres fédérales devront vraisemblablement décider entre autres, lors de la session d'automne de cette année, si elles suivent la proposition du Conseil fédéral consistant à ne soutenir désormais que l'élevage de cheval de la race Franches-Montagnes. «Si cette partie du message devait ne pas être retirée par le Parlement, l'élevage chevalin suisse perdra complètement pied.» Il s'agit-là d'une constatation absolument pertinente du président FSEC.

### Bilan amer

Les 50 ans d'histoire de la Fédération suisse d'élevage chevalin présentés ici de façon très rudimentaire faute de place montrent d'une part des magnifiques succès au niveau de l'élevage grâce aux efforts intenses, tout en confirmant la constatation faite

il y a près de cent ans par le commandant en chef des écuries berlinois Groscurth: «Dans aucun élevage on ne rencontre autant de luttes et de litiges que dans l'élevage chevalin. La raison en est que contrairement aux autres élevages, l'amour et la passion jouent un grand rôle dans l'élevage chevalin. Et derrière cet amour et cette passion, la raison qui pèse froidement le pour et le contre doit reculer.» Cette remarque, mais également l'évolution des pays d'élevage de pointe (avec les enseignements qui portent de plus en plus) soulignent le fait qu'il ne s'agit absolument pas d'une particularité suisse. Mais surtout, les magnifiques succès de pays pratiquant l'élevage descendance comme par exemple les Pays-Bas et la Belgique montrent comment il est possible de gérer les conséquences négatives. Et ce n'est certainement pas par des envies de sécession encore promues par l'Etat avec, dans la foulée, la «pénalisation» du collectif, mais par une orientation axée sur la pratique et la promotion ciblée de «la raison qui pèse froidement le pour et le contre» pour un «élevage conforme au marché» et pour sa commercialisation, comme cela était le but il y a 50 ans. L'amour et la passion font partie de l'élevage chevalin. Et cela ne changera pas, ni ici, ni ailleurs. Des succès en partie magnifiques au niveau de l'élevage suisse ont prouvé que la passion peut absolument être aiguillée dans la bonne direction. Et pourtant, et tel est le bilan amer après 50 ans, ces preuves, pour pertinentes qu'elles soient (également du point de vue économique) semblent ne pas faire le poids ni pour certains éleveurs ni pour les technocrates fonctionnarisés et les politiciens naïfs. Et pourtant, l'espoir ne meure jamais, même après 50 ans!

Heinrich Schaufelberger